

M. Deachman: De quel *Guardian* s'agit-il? Du *Guardian* de Manchester?

M. Noble: D'un ange gardien.

M. le président adjoint: A l'ordre! Le député a le droit de demander que l'on nomme le document en cause, mais le député d'Edmonton-Est a dit qu'il estimait l'avoir nommé de manière suffisamment précise.

M. Skoreyko: Je ne cite assurément pas les propos du gardien qui a protégé l'avenir politique du whip. J'en reviens au passage que je citais avant que l'on ne m'interrompe:

A un moment donné, il a dit: «Nous avons délibérément suscité un débat public avec tous les risques inhérents à un tel débat, afin de fournir aux Canadiens l'occasion de faire des suggestions constructives et de permettre au gouvernement d'améliorer ses propositions».

Il les a améliorées, monsieur le président—et en profondeur. Comme je le disais il y a un instant, il n'y a aucun rapport entre les deux documents—pas la moindre ressemblance. Voici la suite du document:

M. Trudeau aurait dit que le Livre blanc était trop complexe pour qu'on soit pour ou contre. Pourquoi publier ces propositions si elles sont trop complexes pour que les Canadiens les comprennent? Pourquoi encourager des discussions pour ensuite faire volte-face et essayer d'intimider les adversaires des propositions, comme il l'a fait à l'occasion du dîner, en disant que son gouvernement ne se laissera pas «bousculer ou menacer par des accusations ou des menaces qui tiennent de l'hystérie»?

• (3.50 p.m.)

De tels propos n'ont rien de nouveau pour nous. Nous les entendons depuis 1968. J'espère que le premier ministre, le ministre des Finances et d'autres députés libéraux pourront justifier ce genre de langage aux prochaines élections. J'ai déjà signalé que le bill C-259 est si parfaitement compliqué qu'au cours de mes entretiens j'ai constaté que des experts comptables—je n'en suis certainement pas—et des avocats prétendus experts en matière fiscale disent en fin de compte la même chose: ils trouvent l'interprétation de la mesure très difficile, voire extrêmement difficile à traduire en langage courant compréhensible pour tous. Si je devais parler de toutes les anomalies que contient le bill, j'y serais encore bien tard cet après-midi.

Voyons-en quelques-unes. Tout d'abord, il est seul dans son genre. Moi, j'avais cru que le gouvernement, pour une fois, tiendrait compte de celui qui doit se procurer certains outils de son métier ou de sa profession pour gagner sa vie. Le gouvernement fédéral a accordé \$150 pour le remplacement de ces outils essentiels. A mon avis, ce genre de mesure législative n'attirera pas beaucoup de voix. Monsieur l'Orateur, je vois que vous êtes sur le point de me faire signe.

M. le vice-président: A l'ordre, le temps de parole du député est épuisé.

[Français]

M. Fortin: Monsieur le président, il est de mon devoir, comme député de Lotbinière, de prendre la parole sur ce sujet, puisqu'il est d'un intérêt certain pour mes concitoyens.

Je voudrais d'abord signaler deux points avant de traiter du sujet principal. D'abord, notre société ne peut pas tolérer un niveau de pauvreté aussi élevé que celui qui existe actuellement. Les victimes de la pauvreté ne se comptent plus par milliers, comme le disait mon collègue de Bellechasse (M. Lambert), mais par millions. L'état de

dépendance de ces personnes défavorisées est frustrant et décourageant. Elles ne voient pas de lueurs d'espoir à l'horizon. Ensuite, les choses les plus coûteuses pour elles sont le logement, la nourriture et le vêtement, compte tenu de la hausse incontrôlable du coût de la vie et malgré la lutte à l'inflation du gouvernement actuel.

Il est donc de mon devoir, comme député de Lotbinière, de dire tout haut à la Chambre, au nom de mes concitoyens, que cette situation est totalement inacceptable et honteuse pour les Canadiens, et de réclamer en leur nom une réforme monétaire en profondeur, afin de faire régner plus de justice logique, plus d'humanisme et plus d'équité dans notre pays.

Monsieur le président, l'étude du projet de loi C-259 remet en cause toute l'administration fédérale, puisque celle-ci, dans les présents concepts administratifs, ne peut se faire sans le système pourvoyeur de fonds, c'est-à-dire le système de taxation. Au fait, c'est bien de cela qu'il s'agit, car il faut assurer au gouvernement fédéral des revenus suffisants pour appuyer son administration et ses projets, tout en donnant plus de justice aux contribuables canadiens, grâce à un système fiscal renouvelé, modernisé et plus équitable.

Mais si les objectifs du gouvernement sont peut-être louables, il ne s'ensuit pas nécessairement qu'il atteint son but au moyen de la présente proposition fiscale.

Le budget des dépenses du Livre bleu donne une bonne idée des dépenses projetées par le gouvernement. Pour l'année financière commençant le 1^{er} avril 1971 et se terminant le 31 mars 1972, le gouvernement a projeté des dépenses de 14 milliards 352 millions de dollars, soit environ \$660 per capita. Donc, pour couvrir au moins une partie de ces dépenses prévisibles, le gouvernement fédéral doit aller chercher une moyenne de \$660 dans la poche de chaque citoyen canadien, quel que soit son âge ou son revenu.

Or, étant donné que ce ne sont pas tous les contribuables canadiens qui paient l'impôt, puisque plusieurs ne touchent pas un revenu suffisant pour y contribuer, il en ressort que seulement un certain nombre de Canadiens doivent supporter l'ensemble du fardeau fiscal. En effet, monsieur le président, les enfants, les personnes sans revenu, les mères de famille qui œuvrent durement à la maison, mais qui ne touchent pas de revenu, ne contribuent pas à l'alimentation du fisc. Par ailleurs, la redistribution de l'ensemble des dépenses gouvernementales, per capita, représente, comme je le disais précédemment, la somme de \$660, ce qui signifie que le fardeau fiscal devient de plus en plus lourd pour de moins en moins de Canadiens, puisque de moins en moins de personnes ont un revenu suffisant pour contribuer suivant les tables d'impôt sur le revenu des particuliers proposées.

Par exemple, le ministre des Finances (M. Benson) lui-même projette d'exempter 750,000 Canadiens de toute charge fiscale, ce qui fait que plus le temps file, plus la charge fiscale qui continue de s'accroître proportionnellement à l'accroissement des dépenses gouvernementales devient redistribuée sur un nombre de plus en plus restreint de citoyens canadiens.

Il va de soi qu'on ne peut obliger quelqu'un à payer de l'impôt s'il n'a pas un revenu suffisant pour le faire. Quoi qu'on en pense, il ne faut pas nécessairement se réjouir du fait que de moins en moins de Canadiens contribuent à la charge fiscale, puisque cela signifie qu'ils sont sans aucun revenu, donc totalement dépendants des gouvernements, pour assurer leur droit de vivre et leur subsistance minimum. Cela signifie que la pauvreté continue de s'accroître.